

Diplôme universitaire approfondi en Droit canonique, spécialisation Professions du Droit et du chiffre

Connaître l'organisation et le fonctionnement administratif de l'Église catholique et de ses différentes institutions et faire correspondre les deux droits et traduire les termes d'un droit dans l'autre droit.

Présentation

Le diplôme s'adresse tout particulièrement à des professionnels qui travaillent avec ou pour l'Église. Pensé pour être suivi dans le cadre de la formation professionnelle, il peut également être suivi pour acquérir de nouvelles compétences. Ce diplôme approfondi est la suite du diplôme fondamental mais peut être suivi indépendamment. Il se décline en trois options :

- Avocat et magistrat
- Notaires
- Expert-comptable, commissaire aux comptes.

Enjeux

- Informer et conseiller pour permettre de trouver des solutions adaptées aux questions juridiques lorsqu'elles concernent l'Église ou une institution catholique ;
- Représenter et défendre l'Église, une institution catholique ou l'un de ses membres en cas de procédure.
- Recevoir et garantir les actes quand l'Église, une institution catholique ou l'un de ses membres est l'une des parties (actes de donation, succession, impayés...).
- Informer et conseiller pour trouver des solutions adaptées aux questions financières lorsqu'elles concernent l'Église ou une institution catholique ;
- Accompagner une institution catholique dans sa gestion administrative et ses évolutions ;

Durée de la formation

2 ans

Lieu(x) de la formation

- Paris

Public

Niveau d'entrée de la formation

- Bac + 2

Stage(s)

Non

Langues d'enseignement

- Français

Rythme

- Compatible avec une activité professionnelle

Modalités

- Présentiel
- Partiellement à distance
- Totale à distance

Renseignements

Mme Juliana Duval
etudes.droit.canonique@icp.fr

Coût de la formation

4.220 €

Spécificités

Un séminaire thématique semestriel rassemblera sur le campus étudiants, enseignants et professionnels. Commun à tous les étudiants en matinée, il se déclinera par profession en après-midi.

Admission

Candidature

Modalités de candidature

L'admission se fait sur présentation d'un CV et d'une lettre de motivation.

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

A l'issue de la formation, le diplômé aura la capacité de mieux faire dialoguer les deux droits dans les domaines qui le concerne : procédures pénales, ou gestion patrimoniale de biens ecclésiastiques, mobiliers et immobiliers. Le diplômé sera aussi capable de transposer dans son propre droit les notions juridiques dans des termes différents, par la connaissance acquise des juridictions ecclésiastiques

Programme

Le diplôme est composé de huit matières semestrielle et d'un séminaire d'une journée par semestre.



<https://www.icp.fr/>

ICP

Faculté Droit Canonique
21 rue d'Assas
75270 Paris cedex 06
France

Formation continue